



Ville d'Ambérieu en Bugey

Appel à candidatures

Résidences d'artistes

Saison 2024-2025



I. OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURE

Située aux portes du Bugey, à l'est de Lyon, Ambérieu en Bugey (15 000 habitants) est riche de plus d'une grande activité associative qui anime la Ville.

Afin de compléter ses activités culturelles et soutenir la création locale et régionale, la municipalité souhaite développer la résidence d'artistes. Celle-ci a pour but de favoriser les échanges en organisant des actions dans le domaine artistique pluridisciplinaire, la création, la réalisation, la promotion et la diffusion de spectacles, et d'activités pédagogiques.

Par cet appel à candidature, la commune souhaite proposer aux artistes la possibilité de réaliser des résidences, principalement au sein de l'Espace 1500, salle de spectacle de la Ville avec une mise à disposition gratuite des locaux en contreparties de prestations à destination des habitants d'Ambérieu et du bassin de vie.

Aucun domaine artistique n'est privilégié : danse, cirque, arts de la rue, art numérique, musique, théâtre, street-art, projets pluridisciplinaires sont les bienvenus.

II. LA RESIDENCE D'ARTISTE

La Ville d'Ambérieu, structure d'accueil, met à la disposition du résident un lieu afin de faciliter le processus de création, de travail, de recherche en vue de la réalisation d'un projet artistique. Ces résidences, de courte durée, peuvent notamment permettre à des compagnies de finaliser la réalisation d'un spectacle dans des conditions réelles sur scène (avec sons, lumières, etc.).

Le travail du résident réalisé au cours de la résidence reste la propriété de l'artiste qui dispose de son droit moral et patrimonial sans cession, ni rétribution de la part de la structure d'accueil.

La (ou les) présentation(s) publique(s) d'œuvres ou de travaux réalisés au cours de la résidence ou à l'issue de celle(s)-ci ne fait/font l'objet d'aucune rémunération.

Lieu

Espace 1500 (et autres lieux le cas échéant et suivant les projets), voir fiche technique en annexe.

Dates

Les dates ouvertes à l'accueil de résidences sont :

- 21 au 25 octobre 2024 soit 5 jours
- 28 octobre au 31 octobre 2024 soit 4 jours
- 3 au 7 février 2025 soit 5 jours
- 24 au 28 février 2025 soit 5 jours
- 22 au 25 avril 2025 soit 4 jours
- 2 au 6 juin 2025 soit 5 jours
- 10 au 13 juin 2025 soit 5 jours

Durée

Résidence d'une ou deux semaines maximum par saison (avec loges – cuisine / sans hébergement) pouvant être répartie sur plusieurs semaines selon planning de l'établissement en annexe.

Possibilité d'étudier au cas par cas des résidences plus longues en fonction des projets et contreparties proposées.

Contreparties

En contrepartie de la mise à disposition des locaux, le résident s'engage à réaliser des animations à destination de différents publics, dont le calendrier sera contractualisé avec la municipalité dans le cadre d'une convention.

Ces contreparties peuvent être de multiples formes et en différents lieux.

A titre d'exemple, il peut être envisagé :

- Sortie de résidence à l'Espace 1500 (répétition publique, présentation première mouture du spectacle)
- Animations destinées à la petite enfance, l'enfance, tout public ou aux seniors dans différents lieux de la ville (Espace 1500, médiathèque, maisons de retraite, structures petite enfance, parking rond de l'Espace 1500)
- Ateliers à destination d'enfants des écoles de la Ville
- Autres (au bénéfice d'associations culturelles de la commune)

III. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats sont sélectionnés sur dossier par les membres des commissions municipales « Sports et loisirs -évènementiel et Espace 1500 » et « Culture et patrimoine ».

Critères de sélection :

- Support artistique et public ciblé
- Qualité des contreparties proposées
- Faisabilité du projet et adaptation au lieu de résidence
- Cohérence du projet avec les problématiques du territoire et le projet culturel de la collectivité
- Périodes de résidences demandées et compatibilité des différents plannings
- Candidats en parcours d'insertion sociale ou professionnelle

Constitution du dossier :

Pour être recevables, les candidats devront fournir un dossier complet par courrier ou par mél comprenant :

- Une note d'intention
- Un curriculum vitae présentant notamment la structure juridique portant le projet
- Un dossier présentant le travail déjà mené (des éléments visuels imprimés sur format A4 maximum, éventuellement des éléments sonores ou audiovisuels, des exemples de projets réalisés, des éléments écrits : biographie, catalogues, extraits de presse, articles publiés, livres...)
- Une attestation d'assujettissement ou d'affiliation à la Maison des artistes-sécurité sociale, Agessa, ou structure similaire si étranger et un numéro de Siret
- Une attestation d'assurance sera à fournir au moment de la signature de la convention de résidence

ANNEXE

Fiche technique de l'Espace 1500

Envoi des candidatures au plus tard le **10 avril 2024** à :

Ville d'Ambérieu en Bugey – Direction animation et vie de la cité (DAVC)

Hôtel de Ville – 01500 AMBERIEU EN BUGEY

Ou par mail : espace1500@ville-amberieu.fr

<https://ville-amberieuenbugey.fr/>

<https://ville-amberieuenbugey.fr/culture-sport-vie-associative/espace-1500/>